

Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Numéro 34 - Octobre 1993

EMPLOI ET CHÔMAGE DES JEUNES DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS : LA SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE (*)

En matière de taux de chômage des jeunes, la position de la France n'est pas très favorable. Mais cette situation doit être reliée à la faiblesse du taux d'activité des jeunes, et si l'on utilise d'autres indicateurs, la position française s'améliore : seuls le Japon et l'Allemagne apparaissent en meilleure situation.

Les explications habituelles des difficultés des jeunes sur le marché du travail français s'avèrent partielles et insuffisantes, qu'ils'agisse de la démographie, de l'influence du salaire minimum, ou du rôle du système d'éducation et de formation. C'est le recours de plus en plus faible du secteur productif à la main-d'oeuvre juvénile qui apparaît au coeur du problème, en dépit de l'effort très important réalisé par les pouvoirs publics dans le cadre de l'école ou des dispositifs d'insertion.

Le "modèle français" est actuellement celui d'une division du travail entre générations, où la collectivité prend en charge les jeunes et les travailleurs âgés lorsqu'ils sont exclus du système productif.

La position médiocre de la France en matière de taux de chômage des jeunes...

Le taux de chômage des 15 à 24 ans est l'indicateur le plus couramment retenu pour comparer la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi, d'un pays à l'autre. Il s'agit, rappelons-le, du rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

Selon cet indicateur, la position de la France n'est pas très favorable (tableau 1) : certes, le taux de chô-

(*) - Cette étude a été réalisée en vue de l'intervention faite par C. Seibel, Directeur de la DARES, aux journées d'étude du Conseil National des Missions Locales des 6 et 7 septembre 1993, rencontre entre élus, présidents de Missions Locales et de PAIO et experts sur le thème de l'insertion des jeunes.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40 56 51 62 - Fax : 40 56 56 42

Tableau 1
Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans

	Taux de chômage (en %)						Variation (en points)		
	1979	1983	1987	1990	1991	1992	1991/1979	1991/1983	1991/1987
États-Unis *	11,3	16,4	11,7	10,7	12,9	13,7	+ 1,6	- 3,5	+ 1,2
Japon	3,4	4,5	5,2	4,3	4,5	4,4	+ 1,1	0,0	- 0,7
France	13,3	19,7	22,9	19,1	19,4	20,8	+ 6,1	- 0,3	- 3,5
Italie **	25,6	30,5	35,5	31,5	30,8	32,7	+ 5,2	+ 0,3	- 4,7
Royaume-Uni	10,3	23,4	17,3	10,0	13,5	15,4	+ 3,2	- 9,9	- 3,8
Allemagne	4,0	11,0	8,5	5,6	-	-	+ 1,6***	- 5,4***	- 2,9***
Espagne	19,4	37,6	40,2	32,3	31,1	34,4	+ 11,7	- 6,5	- 9,1
Suède *	5,0	8,0	4,3	3,8	6,5	11,5	+ 1,5	- 1,5	+ 2,2

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** 1990 au lieu de 1991

Source : OCDE

Tableau 2
Taux de chômage des jeunes par classe d'âge en 1991

	Taux de chômage (en %)				Écart en points par rapport au taux moyen			Rapport au taux moyen		
	15-19 ans	20-24 ans	15-24 ans	Total	15-19 ans	20-24 ans	15-24 ans	15-19 ans	20-24 ans	15-24 ans
États-Unis *	18,2	10,3	12,9	6,6	11,6	3,7	6,3	2,76	1,56	1,95
Japon	6,6	3,9	4,5	2,1	4,5	1,8	2,4	3,14	1,86	2,14
France	23,3	18,8	19,4	9,1	14,2	9,7	10,3	2,56	2,07	2,13
Italie **	37,7	28,3	30,8	11,0	26,7	17,3	19,8	3,43	2,57	2,80
Royaume-Uni *	14,9	12,7	13,5	8,7	6,2	4,0	4,8	1,71	1,46	1,55
Allemagne ***	4,9	5,9	5,6	6,2	-1,3	-0,3	-0,6	0,79	0,95	0,90
Espagne *	34,7	29,7	31,1	16,3	18,4	13,4	14,8	2,13	1,82	1,91
Suède *	7,4	6,1	6,5	2,9	4,5	3,2	3,6	2,55	2,10	2,24

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** 1990 au lieu de 1991

Source : OCDE

mage juvénile est beaucoup plus élevé en Italie ou en Espagne, de l'ordre de 1 actif sur 3 en 1992 contre 1 sur 5 en France; mais il est beaucoup plus bas au Japon et en Allemagne (environ 1 sur 20), et également inférieur au taux français dans les autres grands pays développés (Suède, Etats-Unis, Royaume-Uni).

Depuis 1979, le chômage des jeunes s'est peu étendu aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne. La situation s'est par contre aggravée au Royaume-Uni, en Italie, en France et surtout en Espagne, à la suite du second choc pétrolier. Dans une période plus récente, 1987-1991, les Etats-Unis et la Suède accusent les effets négatifs du

retournement conjoncturel, tandis que les pays de la Communauté européenne, dont la France, bénéficient de la reprise de la fin des années 80. Mais, depuis 1990-1991, la situation s'y dégrade à nouveau, pour les jeunes comme pour les adultes.

Partout, sauf en Allemagne qui est un cas vraiment atypique, les taux de chômage des jeunes sont supérieurs au taux de chômage d'ensemble. Selon l'indicateur retenu, écart en points ou rapport des taux (tableau 2), la hiérarchie entre pays est assez différente mais les extrêmes restent les mêmes : Allemagne dans l'excellence, Italie où la situation est la plus critique. En écart absolu, le Japon et la Suède se

situent de façon beaucoup plus favorable (juste après l'Allemagne) qu'en comparaison "relative" (juste avant l'Italie). La France et l'Espagne occupent, dans le premier cas, une mauvaise position (l'Europe du Sud se singularise nettement), dans le second cas, une position moyenne avec les Etats-Unis et après le Royaume-Uni.

En évolution temporelle, cette "distance" entre le chômage des jeunes et celui des autres s'accroît au Japon, alors qu'elle se réduit au Royaume-Uni et en Espagne (tableau 3), ainsi que dans les autres pays de la Communauté dont la France (tableau 3 bis). Mais la hiérarchie entre pays n'est sensiblement modifiée que si l'on raisonne

en termes de rapports de taux, et tout à fait en fin de période. La position de la France demeure donc à peu près stable et médiocre, au cours des années 80 : elle est 6^{ème} sur 8 pays.

Dans tous les pays étudiés, sauf à nouveau en Allemagne, les taux de chômage sont plus élevés encore pour les plus jeunes (moins de 20 ans) que pour les 20-24 ans. La situation relative des premiers apparaît moins défavorable en Suède et surtout en Allemagne, où l'apprentissage facilite grandement l'insertion des plus jeunes. Au contraire, l'écart entre adolescents et jeunes adultes est plus prononcé aux Etats-Unis.

...est liée à la faiblesse de leur taux d'activité

Le chômage des jeunes est évidemment très dépendant de leur âge d'entrée en activité : à la limite, si tous les jeunes poursuivaient des études jusqu'à 25 ans, leur taux de chômage n'aurait plus aucune signification. Mais le sens dans lequel joue l'inactivité sur le chômage n'a rien d'évident : le partage, au sein de l'activité, entre emploi et chômage dépend de nombreuses autres variables.

Tableau 3
Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans comparé au taux de chômage moyen
Écart en points

	1979	1983	1987	1990	1991
États-Unis *	5,6	7,0	5,6	5,3	6,3
Japon	1,3	1,8	2,3	2,2	2,4
France	7,7	11,7	12,3	9,9	10,3
Italie **	17,9	21,1	23,5	20,1	19,8
Royaume-Uni *	5,2	11,2	6,4	3,2	4,8
Allemagne	0,8	3,1	0,9	-0,6	nd
Espagne *	11,0	20,6	20,0	16,0	14,8
Suède *	2,9	4,5	2,3	2,1	3,6

Rapport

Tableau 3 bis

	1979	1983	1987	1990	1991
États-Unis *	1,98	1,74	1,92	1,98	1,95
Japon	1,62	1,67	1,79	2,05	2,14
France	2,37	2,46	2,16	2,08	2,13
Italie **	3,32	3,24	2,96	2,76	2,80
Royaume-Uni *	2,02	1,92	1,59	1,47	1,55
Allemagne	1,25	1,39	1,12	0,90	nd
Espagne *	2,31	2,21	1,99	1,98	1,91
Suède *	2,38	2,29	2,15	2,24	2,24

* 16-24 ans ** 14-24 ans

Source : OCDE

Il convient donc d'abord de comparer d'un pays à l'autre les comportements d'activité des jeunes sur la période récente. La France figure de ce point de vue parmi les pays où les taux d'activité juvénile sont les plus faibles : 34 % en 1991, soit un peu moins qu'en Italie et au Japon, où la scolarisation est également poussée, et beaucoup moins

qu'en Suède, aux Etats-Unis et surtout au Royaume-Uni, où plus de trois jeunes sur quatre ont un emploi ou en recherchent un (tableau 4). Depuis 1979, et surtout depuis 1987, les taux d'activité des jeunes ont beaucoup diminué en France, en Espagne et en Suède, alors qu'ils se sont maintenus, et même semblent avoir légèrement

Tableau 4
Évolution des taux d'activité des 15-24 ans

	Taux d'activité (en %)					Variation (en points)		
	1979	1983	1987	1990	1991	1991/1979	1991/1983	1991/1987
États-Unis *	68,8	67,5	68,7	67,6	66,3	-2,5	-1,2	-2,4
Japon	44,1	44,2	42,6	44,1	45,4	+1,3	+1,2	+2,8
France	48,6	45,7	41,8	36,4	34,4	-14,2	-11,3	-7,4
Italie **	44,3	44,6	45,3	43,5	42,2	-2,1	-2,4	-3,1
Royaume-Uni *	75,1	72,3	76,5	78,0	76,4	+1,3	+4,1	-0,1
Allemagne	60,0	58,0	61,4	59,8	-	-0,2***	+1,8***	-1,6***
Espagne *	60,5	57,6	57,7	51,2	49,6	-10,9	-8,0	-8,1
Suède *	70,8	65,4	66,3	67,1	64,6	-6,2	-0,8	-1,7

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** 1990 au lieu de 1991

Source : OCDE

crû au Japon et au Royaume-Uni. La tendance générale est quand même à la baisse.

Même si l'on décompose les taux selon le sexe et la tranche d'âge, l'échelle précédente reste pratiquement la même, sauf pour les Américaines et les Espagnoles de 20-24 ans relativement moins actives, à l'inverse des Japonaises et des Britanniques du même âge (tableau 5). Dans tous les cas, les jeunes Français apparaissent comme professionnellement les moins actifs.

En France, moins d'un jeune sur dix de sa génération est au chômage, comme aux États-Unis...

Pour tenir compte de ces disparités importantes en matière d'activité et notamment de la spécificité française, il est intéressant de rapporter le nombre de chômeurs, non pas à la seule population active, mais à la population totale (C/P), partageant ainsi l'ensemble des 15-24 ans en trois groupes : les chômeurs, les actifs occupés qui fournissent le taux d'emploi (TE), et les inactifs qui permettent d'esti-

Tableau 5
Taux d'activité des jeunes par classe d'âge en 1991 En %

	15-19 ans		20-24 ans		Ensemble 15-24 ans
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
États-Unis *	53,5	50,2	83,1	70,5	66,3
Japon	19,1	17,8	72,8	75,6	45,4
France	12,2	6,8	62,1	54,0	34,4
Italie **	23,2	19,0	69,5	61,2	42,2
Royaume-Uni *	73,4	70,7	85,6	72,7	76,5
Allemagne ***	40,1	34,8	76,8	72,7	59,8
Espagne *	32,2	27,8	71,1	60,6	49,6
Suède *	42,7	47,6	82,1	76,8	64,6

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** 1990 au lieu de 1991

Source : OCDE

mer un taux d'inactivité (TI). Quatre catégories de pays peuvent alors être distinguées (graphique 1).

- Les États-Unis, l'Allemagne et la Suède se caractérisent par un taux d'emploi important, un taux d'inactivité relativement bas et une proportion plutôt faible de jeunes au chômage.

- L'Italie et l'Espagne à l'inverse ont des taux d'emploi faibles, des taux d'inactivité élevés et un chômage des jeunes massif.

- La France et le Japon connaissent également des taux d'inactivité importants et des taux d'emploi relativement modestes, mais la part

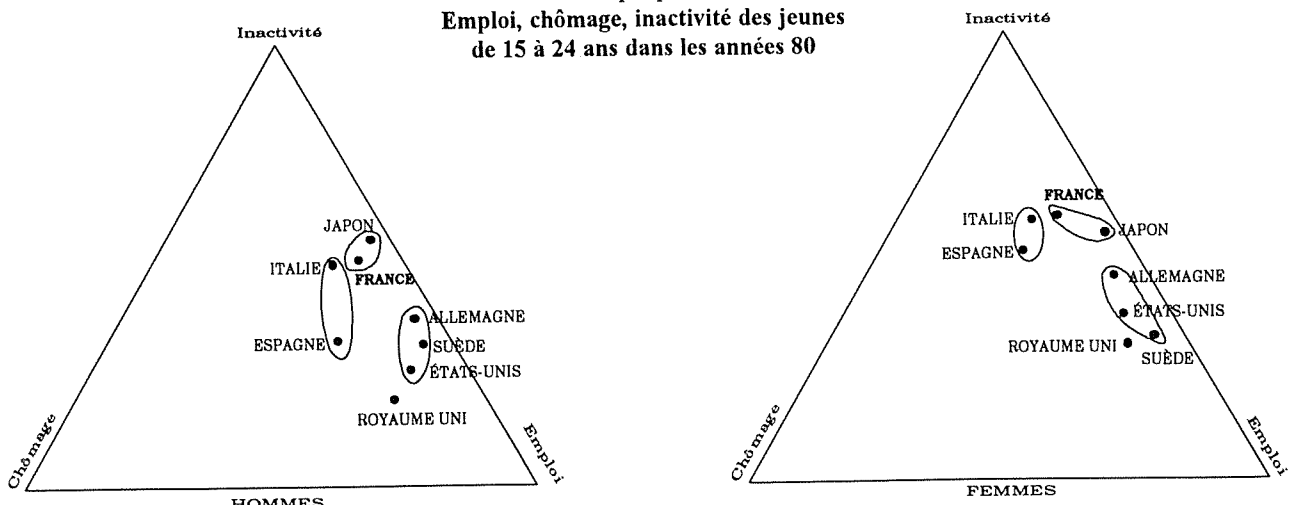
des jeunes au chômage reste modérée.

Toutefois la position des jeunes femmes est relativement plus défavorable en France : comme en Italie, elles sont relativement plus exposées au risque de chômage et encore moins souvent actives occupées que les jeunes hommes.

- Quant au Royaume-Uni, il se situe à part, avec à la fois un taux d'emploi élevé et une forte proportion de jeunes chômeurs.

Lorsque l'on examine la situation relative des jeunes par rapport à celle des adultes en rapportant, pour chaque pays, les parts de l'em-

Graphique 1
Emploi, chômage, inactivité des jeunes de 15 à 24 ans dans les années 80



Lecture du graphique : la position de chaque pays est repérée par sa distance orthogonale à chacun des 3 côtés du triangle. Ainsi, le point France, pour les hommes, est à 0,078 du côté opposé au sommet " chômage ", à 0,406 du côté opposé au sommet " emploi " et à 0,516 du côté opposé au sommet " inactivité ", ces trois valeurs étant respectivement le rapport $\frac{\text{chômage}}{\text{pop. totale}}$, le taux d'emploi et le taux d'inactivité pour les jeunes Français dans les années 80 (source : OCDE).

ploi, du chômage et de l'inactivité parmi les 15-24 ans, à celles observées aux âges de pleine activité (25-54 ans), les conclusions restent identiques. Les huit pays se classent dans les mêmes catégories, avec quelques écarts mineurs tenant aux différences dans les comportements d'activité des femmes de 25 à 54 ans : la Suède est ainsi moins proche de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Ainsi le jugement porté sur le chômage des jeunes en France dépend fortement de l'indicateur retenu : mesuré classiquement en termes de taux de chômage, il apparaît relativement important. Si l'on retient plutôt le rapport entre la part des chômeurs parmi les jeunes et celle des chômeurs parmi les adultes, alors la position française est beaucoup moins désavantageuse : seuls le Japon et l'Allemagne se situent mieux (graphique 2).

...mais de moins en moins ont un emploi, comme en Italie ou en Espagne

L'évolution comparée des taux de "non emploi" (1) au cours des années 1980 ramène toutefois la

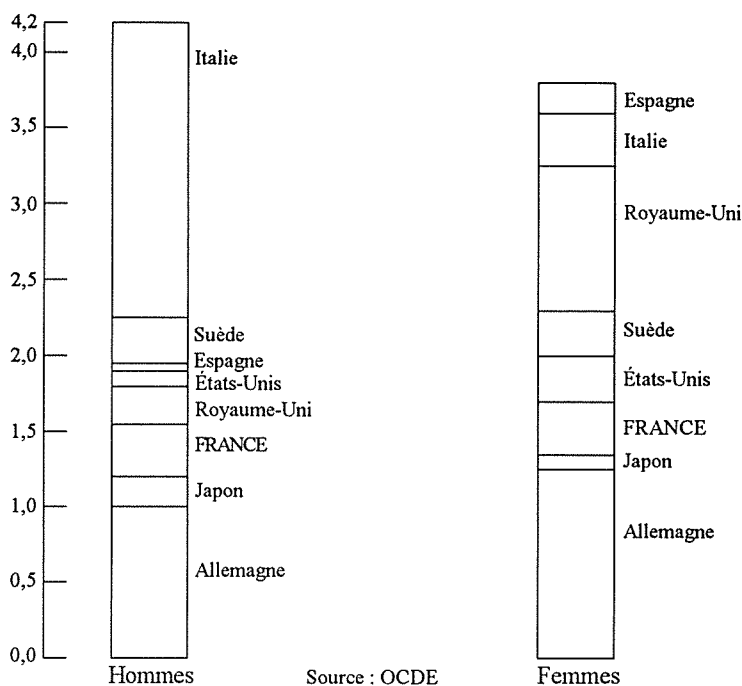
France dans le groupe des pays latins (tableau 6).

Dans certains pays, comme le Japon ou la Suède, les variations concernant les jeunes ont été de faible ampleur, alors qu'aux Etats-Unis on observe pour les jeunes femmes (comme chez les femmes adultes) un déplacement de l'inactivité vers l'emploi.

Pour d'autres pays, comme l'Allemagne, les évolutions ont été un peu plus sensibles avec une croissance de la part du chômage, au détriment de celle de l'emploi pour les hommes, de l'inactivité pour les femmes.

Enfin, les variations sont très fortes dans les pays latins : en France, le développement de la scolarisation

Graphique 2
Situation comparée des jeunes et des adultes
(Rapport entre le quotient $\frac{\text{chômage}}{\text{population totale}}$ des jeunes et celui des 25-54 ans dans les années 80)



Source : OCDE

Tableau 6
Situation comparée des jeunes d'âge actif : variation des taux de " non emploi " (chômage + inactivité) et de " chômage " au cours des années 80

En points

	Non emploi/Population				dont Chômage/Population			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	15-24 ans	25-54 ans	15-24 ans	25-54 ans	15-24 ans	25-54 ans	15-24 ans	25-54 ans
États-Unis *	-1,1	-0,4	-4,0	-10,2	-2,4	-1,0	-1,3	-0,6
Japon	+0,9	0,0	+0,4	-6,3	+0,3	0,0	+0,5	+0,2
France	+11,5	+3,9	+7,1	-4,8	+1,3	+3,1	-0,8	+4,1
Italie **	+5,2	+5,0	+3,6	-5,1	+2,8	+2,7	+4,3	+3,5
Royaume-Uni *	-5,0	+3,6	-7,2	-7,9	-3,2	+1,8	-4,3	+0,8
Allemagne ***	+1,1	+3,6	-2,4	-3,7	+2,9	+3,5	+2,4	+3,0
Espagne *	+6,6	+3,3	+5,8	-6,5	-0,8	+2,1	+6,7	+7,7
Suède *	+0,9	+0,2	-0,8	-8,5	-1,1	-0,2	-1,9	-0,4

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** variation entre 1980 et 1987 et non entre 1980 et 1989

Source : OCDE

(1) Taux de " non emploi " = 1 - (Taux d'emploi).

“transforme” de très nombreux jeunes qui auraient eu un emploi en inactifs, sans effet sensible sur la part des chômeurs; en Espagne et en Italie, c’est la même chose pour les garçons, mais pour les filles la diminution du taux d’emploi se traduit par une extension notable du chômage.

Le Royaume-Uni se différencie là encore fortement des autres pays avec des taux d’emploi en forte croissance par dégonflement du chômage juvénile.

Le constat n’est donc pas aussi affirmé qu’on le dit souvent : le chômage des jeunes en France n’a pas du tout l’acuité qu’il a dans les pays de l’Europe du Sud (Italie, Espagne). Et si l’on rapporte le chômage à l’ensemble de la population jeune, on s’aperçoit que la position de la France s’améliore encore : du fait de taux d’activité de plus en plus faibles, le problème du chômage des jeunes en France a progressivement été déplacé vers celui de la formation initiale ou de la formation en alternance. Ce ne sont plus les entreprises qui prennent véritablement en charge l’entrée des jeunes dans la vie active mais le système public de formation.

Les notions de chômage, d’activité et d’emploi n’ont pas partout la même signification...

Même s’il manifeste clairement une “spécificité française”, ce constat global est insuffisant pour apprécier la complexité des situations.

Au-delà des problèmes stricts de mesure, les participations respectives du système scolaire, du système public de formation et des entreprises à l’insertion des jeunes influent sur cette approche. A par-

tir du moment où l’alternance devient la règle, les frontières s’estompent, et les données globales reflètent autant les formes institutionnelles de l’insertion que des situations objectives vis-à-vis de l’emploi et du chômage. Les places respectives qu’occupent dans les différents pays l’apprentissage ou la scolarité générale, les stages théoriques ou la formation en entreprise influent ainsi sur la mesure de l’activité et de l’emploi des jeunes, tout autant que sur les conditions effectives de leur insertion professionnelle.

De même, les taux très élevés de chômage des jeunes observés dans certains pays sont sans doute à relativiser au regard du poids de l’économie informelle. Ainsi, une enquête sur la jeunesse réalisée en 1988 par le Ministère des Affaires Sociales espagnol, montrait que nombre de jeunes considérés comme chômeurs ou inactifs connaissent ou avaient connu des situations de travail temporaire, ou occasionnel, notamment dans des secteurs comme l’hôtellerie, les services domestiques, le commerce et l’agriculture. Ces emplois, non qualifiés, relèvent pour une part de l’économie souterraine, et alternent de façon difficilement repérable avec des périodes de chômage et d’activité.

...et ne sont qu’un aspect du fonctionnement des marchés du travail

La vulnérabilité des différentes catégories de jeunes, la fréquence du chômage récurrent, la longueur des différentes périodes de chômage sont évidemment essentielles pour expliquer les problèmes d’insertion d’une population qui

connaît souvent des situations de chômage répétitif.

Les données disponibles ne permettent pas d’effectuer une véritable comparaison entre la situation française bien connue (forte vulnérabilité des jeunes au chômage mais faibles difficultés de reclassement, bien qu’en croissance tendancielle) et celles que rencontrent les autres pays. Par rapport à la France, la part des jeunes dans les entrées au chômage apparaît plus forte aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et surtout en Suède et au Japon. Entre 1979 et 1991, la proportion de jeunes parmi les nouveaux chômeurs a toutefois diminué partout, sauf au Japon où elle passe de façon surprenante de 42 à 56%.

Quant à la part des jeunes dans le chômage de longue durée, elle apparaît en général faible, voire très faible (en Allemagne et en Suède), mais l’Europe du Sud (sans la France) fait là encore exception. Au cours des années 80, cette part a eu dans tous les pays tendance à diminuer. Le chômage de longue durée touche le plus souvent les adultes, parfois les plus âgés d’entre eux (Japon, Suède) ; il ne concerne vraiment les jeunes qu’en Europe méridionale. Yves Bourdet et Inga Persson soulignent toutefois, dans un article d’Economie et Statistique de décembre 1991, que le chômage des jeunes en France reste, plus souvent qu’en Suède, un chômage de longue durée : le chômage de longue durée touchait en 1990 environ 20 % des jeunes chômeurs français contre 8 % dans le cas “exemplaire” suédois.

De même, c’est la concentration du chômage sur certaines zones, ou certaines franges de population qui pose les problèmes les plus difficiles, tant au niveau du lien social que pour l’action des pou-

voirs publics. L'étude réalisée par l'INSEE sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville montre par exemple que, dans ces quartiers, le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans est de 10 points supérieur à ce qu'il est dans l'ensemble de la France, alors que les très jeunes, qui voient l'exemple du chômage chez leurs aînés, sont également plus nombreux qu'ailleurs parmi la population de ces quartiers. La comparaison internationale est plus difficile en ce domaine, mais de nombreuses études ont mis en évidence la polarisation du chômage sur les jeunes noirs des centres-ville aux Etats-Unis ou sur les jeunes d'origine afro-antillaise et indienne en Grande-Bretagne.

Enfin, comme l'a montré en France une étude de Chantal Nicole-Drancourt, les processus d'insertion dépendent des attitudes individuelles vis-à-vis du travail, et des étapes de construction de la vie familiale. Sur ces points également, les cadres de référence varient fortement d'un pays à l'autre, et ne peuvent être négligés.

L'insuffisance des explications traditionnelles

La démographie

Plusieurs interprétations sont habituellement avancées pour expliquer les difficultés des jeunes sur le marché du travail en France, bien que, comme cela a été rappelé, la situation française soit davantage caractérisée par de faibles taux d'emploi et d'activité, que par une proportion particulièrement élevée de jeunes au chômage.

La première explication a trait à la démographie et à la présence jusqu'à ces dernières années de

classes d'âge nombreuses sur le marché du travail.

L'ensemble de la population en âge de travailler s'est accru en France d'environ 10 % entre 1979 et 1991 (tableau 7). Cette augmentation est équivalente à celle observée en Allemagne, et est nettement supérieure aux évolutions constatées au Royaume-Uni et en Suède (+ 4 % environ).

Toutefois, si l'on s'en tient à la population âgée de 15 à 24 ans, on observe une légère diminution en France sur la période (tableau 8), alors que, dans le même temps, le taux de chômage des jeunes s'accroissait de plus de 6 points. Cette diminution n'est cependant intervenue qu'à partir de 1987, comme c'est d'ailleurs le cas au Royaume-Uni. La décrue des effectifs de jeunes s'est amorcée de façon plus précoce (1981) et a pris des pro-

portions beaucoup plus importantes aux Etats-Unis (-16 % entre 1979 et 1991), et dans une moindre mesure en Allemagne. Par contre, l'Espagne, l'Italie, mais aussi et surtout le Japon ont vu leur population juvénile continuer à croître à un rythme plus soutenu (respectivement + 9 % pour l'Italie, + 15 % pour l'Espagne entre 1979 et 1991).

La pression des effectifs juvéniles n'a donc pas été aussi forte en France qu'elle l'a été dans les pays d'Europe du Sud, et elle s'est allégée depuis 6 ou 7 ans, ce qui a d'ailleurs coïncidé avec l'inflexion à la baisse du taux de chômage des jeunes. Mais il est vrai que la France n'a pas non plus bénéficié de l'influence favorable qu'a exercé sur le chômage des jeunes, aux Etats-Unis ou en Allemagne, la réduction considérable de la classe d'âge des 15 à 24 ans.

Tableau 7
Le poids des facteurs démographiques
Évolution de la population d'âge actif (15-64 ans) En %

	1991/1979	1991/1983	1991/1987
États-Unis	+ 11,2	+ 6,5	+ 2,5
Japon	+ 10,9	+ 7,2	+ 3,1
France	+ 10,4	+ 5,0	+ 2,3
Italie	+ 6,4	+ 2,6	0,0
Royaume-Uni	+ 4,6	+ 2,0	+ 0,4
Allemagne	+ 9,5	+ 4,1	+ 3,0
Espagne	+ 12,3	+ 7,3	+ 3,2
Suède	+ 4,1	+ 2,7	+ 2,1

Source : OCDE

Tableau 8
Le poids des facteurs démographiques
Évolution de la population des 15 à 24 ans En %

	1991/1979	1991/1983	1991/1987
États-Unis *	- 16	- 14	- 7
Japon	+ 20	+ 17	+ 7
France	- 1	- 4	- 4
Italie **	+ 9	+ 4	+ 4
Royaume-Uni *	- 2	- 10	- 10
Allemagne ***	- 5	- 13	- 7
Espagne *	+ 15	+ 4	- 1
Suède *	+ 6	+ 1	- 2

* 16-24 ans ** 14-24 ans *** 1989 au lieu de 1991

Source : OCDE

Les salaires d'insertion

L'influence du coût du travail à l'embauche sur le chômage des jeunes donne lieu depuis plusieurs années à des débats récurrents. Ils tendent toutefois à perdre de leur sens avec la multiplication en France des dispositifs d'allègement du coût du travail ciblés sur les jeunes sans qualification, et généralement associés aux politiques d'insertion et de formation.

Le débat sur les salaires d'embauche porte traditionnellement sur deux aspects : le niveau relatif du salaire des jeunes par rapport à celui des adultes et l'influence du salaire minimum sur l'emploi des jeunes.

Le problème du niveau relatif du salaire des jeunes a notamment été posé par l'OCDE au milieu des années 1980. L'hypothèse avancée était que, entre le milieu des années 60 et le milieu des années 80, les salaires relatifs des jeunes s'étaient substantiellement accrus dans des pays comme le Royaume-Uni, le Japon, la Suède et la France, alors qu'ils étaient restés stables en Allemagne et avaient diminué aux États-Unis. Or, l'emploi des jeunes serait sensible à ces variations de salaires relatifs, ce qui aurait pu jouer sur leurs perspectives d'insertion, à un moment où les nouveaux arrivants sur le marché du travail étaient particulièrement nombreux. L'OCDE n'a toutefois pas présenté d'estimation directe de ces effets, en raison des incertitudes sur les "élasticités" ainsi mises en évidence.

Quant à l'impact du salaire minimum sur l'emploi des jeunes, il a suscité des débats particuliers autour du cas français. En effet, les jeunes représentent en France plus de 35% des salariés payés au SMIC

(au total environ 1,5 million de personnes en 1992), et le salaire minimum interprofessionnel français, qui existe aussi en Belgique ou en Espagne, a une portée plus générale que les minima de branches pratiqués en Allemagne, en Suède et en Italie, ou que le système des "Wage Councils" britannique. En outre, la progression du SMIC a été sensible au cours des années 1980, alors que le salaire minimum aux États-Unis a vu sa valeur fortement érodée au cours de la même période. Dans une étude pour la Revue de l'OCDE, S. Bazen et J.-P. Martin montraient ainsi que le rapport entre salaire minimum et salaire moyen était passé, entre 1970 et 1987, de 49,6% à 37,3% aux États-Unis, alors que, dans le même temps il évoluait en France de 39,3 à 49,9%. Toutefois ce rapport s'est réduit depuis en France, alors que le salaire minimum, constant depuis plusieurs années aux États-Unis, a été relevé en 1991 (tableau 9).

Surtout, le lien entre évolution du SMIC et chômage des jeunes n'a pu être clairement mis en évidence par l'OCDE, notamment dans le cadre de la première étude réalisée par J.-P. Martin en 1983. Réévaluées en 1991 par M. Bazen et Martin, les estimations sont un peu plus probantes, mais n'aboutissent, "dans le meilleur des cas",

qu'à une élasticité de l'emploi des jeunes au salaire minimum de l'ordre de - 0,1 à - 0,2. L'impact obtenu est donc à la fois modeste et assorti de réserves importantes. Une étude du même type, réalisée en Californie sur l'augmentation du salaire minimum depuis 1988, concluait d'ailleurs de façon inverse à une augmentation de l'emploi des jeunes, auparavant rebutés par des niveaux de salaires trop bas.

En tout état de cause, une partie importante de ces débats qui portent en fait sur le coût total du travail supporté par les employeurs qui embauchent des jeunes, apparaissent, dans le cas français, vidés de leur signification par le développement des dispositifs d'insertion. En effet, les mesures d'aides à l'emploi destinées aux jeunes, soit modulent le salaire minimum (apprentissage, contrat de qualification), soit en réduisent l'impact pour l'employeur au moyen de subventions ou d'exonérations de cotisations sociales (contrats d'adaptation, exo-jeunes, contrats emploi-solidarité).

Ainsi, à la fin 1991, près de 580 000 jeunes sous contrat de travail ouvraient droit, dans le cadre de mesures spécifiques, à ce type d'allègement de charges, dont 455 000 dans le secteur marchand.

Tableau 9
Évolution du rapport salaire minimum sur salaire moyen en France et aux États-Unis
En %

	1970	1980	1987	1990	1991
France	39,3	45,2	49,9	48,1	48,2 *
États-Unis	49,6	46,6	37,3	36,8	40,0
* Estimation					

Source : OCDE

Nota : Il s'agit :

- pour la France des salaires moyens annuels des travailleurs de l'industrie, du commerce et des services, nets de cotisations sociales et de cotisations d'assurance-chômage;
- pour les États-Unis, le salaire minimum est le taux minima fédéral pour les travailleurs non agricoles. Le salaire moyen se réfère au gain horaire moyen des travailleurs de production, ou aux feuilles de paie des salariés du secteur privé.

Ils étaient 655 000 à la fin 1992. Parmi ceux-ci, 104 000 bénéficiaient de l'exo-jeunes, 220 000 d'un contrat d'apprentissage, et 195 000 d'un contrat d'insertion en alternance, tandis que 137 000 étaient employés en contrat emploi-solidarité dans le secteur non marchand. Ce sont donc au moins 20% des jeunes salariés qui induisent pour les employeurs français un coût du travail inférieur à celui du SMIC, ce qui conduit à déplacer l'analyse du terrain des salaires d'embauche à celui de l'efficacité des politiques d'insertion pratiquées par les différents pays.

Des systèmes d'éducation et de formation fortement marqués par les traditions nationales

Les caractéristiques des systèmes d'éducation et de formation sont également souvent invoquées, pour expliquer les difficultés relatives des jeunes sur le marché du travail français.

Les comparaisons internationales font à cet égard apparaître la très grande diversité des systèmes de formation, fortement marqués par les traditions nationales, mais aussi en profonde évolution depuis le début des années 1980. Quatre pays du continent européen en fournissent l'illustration.

Le système dual à "l'allemande", fondé sur une alternance entreprise - école professionnelle publique, continue d'accueillir les deux tiers des jeunes d'une classe d'âge, pour une durée moyenne de trois ans et demi. Les travaux conjoints du CEREQ et du BIBB (Institut fédéral de la formation professionnelle) font toutefois apparaître une certaine déstabilisation de ce système : à la fois les jeunes et les

entreprises marquent une nouvelle préférence pour les formations générales longues, qui mettent en question les perspectives de carrière offertes à l'issue de la filière traditionnelle de l'apprentissage.

Du côté britannique, comme l'a montré de façon très approfondie Florence Lefresne dans la Revue de l'IRES, l'apprentissage, solidement ancré dans la tradition des "métiers", s'est trouvé encore plus fortement remis en cause. La création en 1990 du "Youth Training Scheme" a abouti en effet à un dispositif de masse, qui concerne plus de 400 000 jeunes de 16 et 17 ans chaque année, à comparer aux 50 à 60 000 passant par l'apprentissage. Il repose sur un statut de stagiaire, comportant une rémunération inférieure à celle des apprentis, et une participation financière massive de l'Etat. La mise en place, depuis 1989, des Training Enterprises Councils (TEC), fait en outre largement reposer la gestion de ces formations sur les entreprises au niveau local, alors même que l'objectif affiché du dispositif reste celui d'un système national de qualifications transférables.

En Italie au contraire, la formation professionnelle est traditionnellement peu développée, alors même que la fin de la scolarité obligatoire est fixée à 14 ans. Comme l'a noté Annie Leroux dans la revue Education et Formations, l'essentiel des politiques d'insertion a reposé, depuis 1984, sur les contrats emploi-formation, d'une durée de deux ans, assortis d'une formation interne à l'entreprise, et dont bénéficient chaque année environ 500 000 jeunes. Les formations prévues ne sont toutefois pas toujours opérationnelles, mis à part les réalisations notables des grandes entreprises, et les iné-

galités entre régions riches et régions pauvres ont tendance à persister.

A l'opposé, le système suédois fonctionne sur la base d'une quasi garantie de l'insertion professionnelle, qui, pour reprendre les termes de Jacques Freyssinet dans un article de la revue de l'IRES, est un objectif consensuel de la politique économique et sociale. Cet objectif repose d'abord sur le système scolaire, où les filières sont faiblement différenciées et où les acteurs locaux jouent un rôle important. Il comprend surtout l'obligation pour les communes de proposer aux jeunes de 16-17 ans non scolarisés une formation ou un emploi temporaire de 6 mois dans le secteur marchand ou non marchand, subventionné par l'Etat. Les jeunes de 18-19 ans sont, quant à eux, pris en charge par le service public de l'emploi, et se sont vus également reconnaître un "droit à l'emploi ou à la formation", notamment dans le cadre de travaux d'utilité collective. Cette politique est une pratique ancienne en Suède avec en contrepartie une quasi obligation pour les jeunes demandeurs d'accepter les offres qui leur sont faites. Cette politique s'est adaptée à la montée du chômage des jeunes dans les années 1970, mais a pu aussi être quantitativement réduite à partir de 1984, avec la chute du taux de chômage des jeunes.

En France, un effort massif des pouvoirs publics

Par rapport à ces quatre pays, la France se caractérise par un système relativement fragmenté, où les pouvoirs publics exercent une responsabilité prédominante.

Mises en place plus tardivement qu'en Suède, les politiques

d'insertion sont devenues, en France, plus permanentes. D'après l'OCDE, elles concernaient en 1991, pour la seule partie relative aux programmes publics, près de 3 % de la population active contre 0,5 à 0,7 % dans les pays comparables, et mobilisaient des financements publics à hauteur de 0,23 % du PIB.

L'hétérogénéité et la fragmentation demeurent toutefois importantes. Pour répondre, depuis la fin des années 1970, à la montée du chômage des jeunes, les dispositifs se sont multipliés et superposés, avec des logiques complexes, et parfois disparates. Les mesures en vigueur à la fin 1992 à destination des jeunes déjà sortis du système scolaire, poursuivaient ainsi quatre types d'objectifs : la formation et qualification des jeunes marqués par l'échec scolaire (crédit-formation individualisé); le développement de l'alternance pour rapprocher les formations des besoins des entreprises (apprentissage, contrats de qualification); la réduction du coût du travail de la main-d'oeuvre juvénile, dans le cadre d'emplois permanents (exo-jeunes) ou temporaires (contrats d'orientation); l'organisation, dans le secteur non marchand, d'activités d'intérêt collectif pour faciliter l'insertion des jeunes en difficulté, (contrats emploi-solidarité).

La montée en charge quantitative de ces dispositifs a sans conteste joué un rôle majeur dans la réduction du chômage des jeunes intervenue depuis 1985 et jusqu'à 1991. Les panels suivis par le CEREQ montrent d'ailleurs que ces formules sont devenues des points de passage obligés pour la majorité des jeunes de niveau V sortant du système scolaire, notamment pour les filles. Ce déve-

loppement des stages et des emplois aidés, qui s'est un peu infléchi entre 1987 et 1991, s'est en outre accompagné, notamment depuis 1987, d'une "explosion" des taux de scolarité. Celle-ci a joué non seulement pour les 16-17 ans, mais aussi et surtout pour les 18-21 ans.

Dans ce cadre, un effort important a en effet été entrepris par l'Éducation Nationale pour professionnaliser les formations, notamment par le biais des bacs professionnels et de l'alternance sous statut scolaire.

Les pouvoirs publics ont donc réalisé en France un effort massif pour traiter le problème de la formation et de l'insertion des jeunes, mais la cohérence d'ensemble du dispositif n'a pas toujours été assurée, et les perspectives d'emploi des jeunes au sein des entreprises n'ont pu être sensiblement améliorées.

A cet égard, comme le souligne J. Freyssinet, l'efficacité des politiques d'insertion ne se réduit pas à l'adoption, par tel ou tel pays, d'un modèle institutionnel, optant, par exemple, pour la scolarisation ou pour l'apprentissage. C'est également du côté des systèmes d'emploi et des logiques de fonctionnement des marchés du travail, que l'analyse doit porter pour comparer la situation des jeunes dans les différents pays.

Au coeur du problème : le fonctionnement des marchés du travail

Au-delà de l'organisation des systèmes publics d'éducation et d'insertion, il faut s'interroger sur la façon dont, dans les différents pays, le fonctionnement des marchés du travail, les logiques de

gestion de la main-d'oeuvre et les comportements sociaux prennent en compte le problème de l'emploi des jeunes.

Dans leur analyse comparée du chômage des jeunes en Suède et en France, Yves Bourdet et Inga Persson montrent, en premier lieu, que le chômage des jeunes est en Suède plus sensible aux variations de la demande : les jeunes chômeurs suédois seraient donc mieux à même que les français de tirer parti des phases de reprise économique.

Un autre type d'analyse met l'accent sur les interdépendances entre structures du marché du travail, pratiques de formation, modes de gestion de la main-d'oeuvre et systèmes de relations professionnelles. Dans ce cadre, François Eyraud, David Marsden et Jean-Jacques Silvestre repéraient, dans un article de 1990 pour la Revue Internationale du travail, la persistance en France d'un modèle de "marché interne du travail", par opposition au Royaume-Uni, où le modèle de "marché professionnel" serait prédominant. Dans le modèle de marché interne, axé sur l'entreprise, les jeunes sont conduits à débiter sur des postes non qualifiés, et ne peuvent être promus qu'après une période de probation interne dans l'entreprise. Au contraire, le système d'apprentissage britannique aurait fondé un modèle de "métiers" permettant la transférabilité des qualifications, et l'accès direct des jeunes à des emplois qualifiés.

Florence Lefresne souligne toutefois, dans sa comparaison des systèmes d'insertion français et britannique, que ceux-ci se sont rapprochés avec la création, du "Youth Training Scheme" d'une part, des formations en alternance françaises d'autre part. Cela aboutit dans

les deux cas à l'institutionnalisation de phases de transition professionnelle, sur la base de statuts particuliers. Mais, dans ce cadre, les logiques de marché interne comportant un "déclassement à l'embauche" auraient continué à prévaloir davantage en France qu'au Royaume-Uni. Les entreprises auraient donc tendance à prolonger leurs pratiques antérieures, en utilisant l'allongement des processus d'insertion pour filtrer l'accès aux postes qualifiés.

Un recours de plus en plus faible du secteur productif à la main-d'oeuvre juvénile

Plus généralement, le problème de la mobilisation par le secteur productif de la main-d'oeuvre jeune se pose en France avec acuité.

L'inflexion à la baisse de la proportion des jeunes au chômage constatée entre 1987 et 1991 (-3,5 points) est en effet intégralement imputable à la hausse des taux de scolarité. En effet, dans le même temps, la proportion de jeunes ayant un emploi diminuait de 2,4 points ou, au mieux, se stabilisait si l'on ne prend en compte que les emplois non aidés. De mars 1991 à mars 1992, la progression de 0,4 point de la part des jeunes au chômage s'est d'ailleurs accompagnée d'une baisse trois fois plus importante de la part des jeunes dans l'emploi.

Sur moyenne période, entre les recensements de 1982 et de 1990, l'emploi des jeunes a diminué de plus de 19 %, alors que l'emploi total s'accroissait de près de 4%, soit une augmentation de 800 000 emplois (tableau 10). Ce n'est à cet égard pas forcément dans les secteurs qui ont supprimé le plus d'em-

Tableau 10
Évolution de l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés,
par secteur entre 1982 et 1990

En %

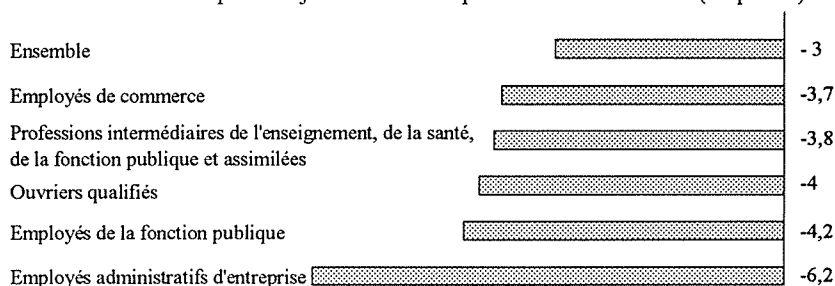
Secteurs	Évolution de l'emploi 1982-1990	Évolution de l'emploi des jeunes 1982-1990	Évolution de l'emploi des 55 ans et plus 1982-1990
Agriculture	- 27,9	- 41,5	- 33,4
Industries agro-alimentaires	+ 0,9	- 15,0	- 28,2
Énergie	- 12,3	- 70,7	- 30,3
Biens intermédiaires	- 10,2	- 20,2	- 27,2
Biens d'équipement	- 10,3	- 27,6	- 31,5
Biens de consommation	- 10,3	- 40,7	- 29,8
Bâtiment, génie civil et agricole	- 7,2	- 27,7	- 1,4
Commerces	+ 5,0	- 11,9	- 22,2
Transports et télécommunications	+ 5,6	- 36,4	- 10,4
Services marchands	+ 28,7	- 0,7	- 0,9
Banques, assurances	+ 9,6	- 41,6	- 18,4
Tertiaire non marchand	+ 13,1	- 15,0	- 1,6
Ensemble	+ 3,7	- 19,4	- 17,0

Source : Recensements de la population

Graphique 3

Catégories socio-professionnelles pour lesquelles la part des jeunes dans l'emploi a le plus fortement baissé entre 1982 et 1990

Variation de la part des jeunes dans l'emploi entre 1982 et 1990 (en points)



Source : Recensements de la population

ploi que la part des jeunes a le plus diminué. L'emploi des jeunes s'est par exemple réduit de 42 % dans les banques et assurances, et de 36 % dans les transports-télécommunications, qui ont par ailleurs vu croître leurs effectifs, respectivement de 10 et 6 %. Même les commerces et le tertiaire non marchand, traditionnels secteurs d'insertion, ont supprimé des emplois pour les jeunes, alors que ceux-ci se trouvaient en même temps pénalisés par les pertes d'emplois du secteur industriel. À côté des ouvriers, c'est d'ailleurs surtout au sein des professions intermédiaires de l'enseignement, la santé et la fonction publique, des employés de commerce et des employés administra-

tifs que la part des jeunes a le plus diminué entre 1982 et 1990 (graphique 3).

Le modèle français : une seule génération travaille à la fois ?

Les politiques de recrutement à l'oeuvre non seulement dans les entreprises privées, mais aussi dans le secteur public sont à cet égard en question. Sans doute, la tendance à l'élévation des niveaux de diplôme à l'embauche pénalise-t-elle les moins de 25 ans, par rapport à la tranche d'âge immédiatement supérieure. On peut toutefois se demander si ce ne sont pas des politiques visant avant tout, dans les

entreprises comme dans la fonction publique, à préserver la situation des adultes, qui ont, pour partie, déterminé en France "l'externalisation" des jeunes vers une prise en charge collective par les systèmes publics d'éducation ou d'insertion.

L'analyse émise en 1989 par Paolo Garonna et Paul Ryan mérite à cet égard d'être rappelée. Insistant sur le lien entre emploi des jeunes et systèmes de relations professionnelles, ils opposaient "l'intégration réglementée" des jeunes, caractéristique des économies de langue allemande, aux mécanismes "d'exclusion sélective" à l'oeuvre

aux Etats-Unis et surtout en France. Le marché du travail des adultes serait ainsi "protégé", du fait que les jeunes se forment dans un cadre éducatif institutionnel extérieur, et restent cantonnés au chômage et à des emplois précaires ou peu rémunérés, en attendant d'être assez âgés pour accéder au marché primaire.

Le problème de l'emploi des jeunes peut, de ce point de vue, être rapproché de celui de l'exclusion des travailleurs âgés, dont l'emploi a diminué de 17 % entre 1982 et 1990, avec des baisses y compris dans les commerces et les services (tableau 10). Alors que le modèle

social français a favorisé l'accès à l'activité et à l'emploi des adultes, hommes et femmes, la France est aujourd'hui confrontée aux effets d'une division du travail "entre générations". Ce n'est sans doute qu'en réexaminant en profondeur les modalités de partage du travail au cours de la vie active, que notre pays pourra assurer, au-delà de l'effort entrepris dans le cadre des dispositifs pour l'emploi et la formation, une meilleure insertion professionnelle aux jeunes qui y aspirent.

Mireille ELBAUM
et
Olivier MARCHAND

BIBLIOGRAPHIE

ABROSSIMOV C., GELOT D., ROGUET B., "Bilan de la politique de l'emploi en 1992", Premières Synthèses, n°30, septembre 1993.

ADLER T., DYBOWSKI G., SCHMIDT H., "Allemagne : la formation professionnelle en question", CEREQ-BREF, n°88, juin 1993.

BALAN D., JOIN-LAMBERT E., "De l'école à l'emploi : les 16-25 ans en mars 1991", Insee Première, n° 189, avril 1992.

BALAN D., JOIN-LAMBERT E., "Les jeunes en mars 1992 : un marché du travail peu favorable", Insee Première, n°240, mars 1993.

BARRERE-MAURISSON M.-A., MARCHAND O., "Structures familiales et marchés du travail dans les pays développés", Économie et Statistique, n° 235, septembre 1990.

BAZEN S., MARTIN J.-P., "L'incidence du salaire minimum sur les gains et l'emploi en France", Revue économique de l'OCDE, n°16, printemps 1991.

BENOIT-GUILBOT O., RUDOLPH H., SCHEUER M., "Le chômage de longue durée des jeunes en France et en Allemagne (RFA)", in Convergence des modèles sociaux européens, 4ème séminaire sur l'Europe Sociale, Collection des rapports Travail-Emploi, 1993.

BOURDET Y., PERSSON I., "Chômage des jeunes et fonctionnement du marché du travail : les cas français et suédois", Economie et statistique, n° 249, décembre 1991.

CAMACHO MUNOZ J., "L'activité économique des jeunes", in L'emploi en Espagne, Marchés du travail et relations professionnelles, Textes

réunis par C. GUITTON, M. MARUANI et E. REYNAUD, Syros Alternatives, collection Mire-Ten, 1992.

CASTELLAN M., MARPSAT M., GOLDBERGERM.-F., "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville", Insee Première, n° 234, décembre 1992.

CEREQ, "Le système de formation professionnelle en République fédérale d'Allemagne, Résultats de recherches françaises et allemandes", Coordination de M. MOBUS et E. VERDIER, Collection des Etudes, n° 61, février 1992.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, "L'emploi en Europe", Bruxelles, 1992.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, "L'emploi en Europe", Bruxelles, 1993.

COUPPIE T., "Le rôle des aides publiques à la sortie de l'école", CEREQ-BREF, n°80, octobre 1992.

EYRAUD F., MARSDEN D., SILVESTRE J.-J., "Marché professionnel et marché interne du travail en Grande-Bretagne et en France", Revue internationale du Travail, vol.129, 1990, n°4.

FREYSSINET J., "Les modes d'insertion professionnelle des jeunes : trajectoires nationales face à la crise", Revue de l'IRE, n°4, 1990.

GARONNA P., RYAN P., "Le travail des jeunes, les relations professionnelles, et les politiques sociales dans les économies avancées", Formation Emploi, n°25, janvier-mars 1989.

GEHIN J.-P., MEHAUT P., "Apprentissage ou formation continue ? Stratégies éducatives des entreprises en Allemagne et en France", L'Harmattan, Paris, 1993.

GUILLEMOT D., MARCHAND O., "1982-1990 : la population continue à croître", Economie et statistique, n°261, 1993-1.

LEFRESNE F., "Systèmes de formation professionnelle et insertion des jeunes : une comparaison France-Royaume Uni", Revue de l'IRE, n°9, 1992.

LEROUX A., "Politiques de formation professionnelle et d'insertion : quelques exemples européens", Education et Formations, N°32, 1992.

NICOLE-DRANCOURT C., Le labyrinthe de l'insertion, Document Travail et Emploi, la Documentation Française, 1991.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1983.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1984.

OCDE, L'emploi des jeunes en France, les stratégies récentes, Paris, 1984.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1985.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1986.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1992.

OCDE, Perspectives de l'emploi, Paris 1993.

OCDE, Statistiques de la population active : 1970-1990, Paris, 1992.

VERNIERES M., Formation emploi. Enjeu économique et social, Editions Cujas, Paris, 1993.

PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 222 B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations + Premières Synthèses **525 F**

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.